



**COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE**  
**Avis d'ouverture d'enquête publique – modification de PLU**

Par arrêté N° 03.2023 du 05/01/2023, Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire de Contamine-sur-Arve, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du P.L.U. de la commune de Contamine-sur-Arve.

A cet effet, Monsieur Pierre MARIN a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Contamine-sur-Arve, 11, impasse des Croses, 74130 Contamine-sur-Arve, du 30/01/2023 9h au 6/03/2023 17h aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h et les mardis de 13h30 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Contamine-sur-Arve le lundi 30 janvier 2023 de 9h à 12h, le vendredi 17 février 2023 de 9h à 12h, le mardi 28 février 2023 de 14h à 17h et le lundi 6 mars 2023 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Contamine-sur-Arve. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4415@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4415@registre-dematerialise.fr)

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée à l'adresse des sites internet suivants : [www.contamine-sur-arve.fr](http://www.contamine-sur-arve.fr) et <https://www.registre-dematerialise.fr/4415>

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique dans un lieu ouvert au public au service Urbanisme de la Mairie de Contamine-sur-Arve les lundis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, les mardis de 13h30 à 17h et les mercredis de 9h à 12h.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête dématérialisé prévu à cet effet, accessible sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4415>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire seront tenus à la disposition du public à la mairie de Contamine-sur-Arve et sur le site internet suivant : [www.contamine-sur-arve.fr](http://www.contamine-sur-arve.fr)